

Forum public « Le droit, ça dit quoi, on en fait quoi ? »
Carpentras, Toulon, Marseille, 23 au 27 mai 2003



Croisons nos droits
Pratiques populaires de résolution des conflits

Carpentras, 23 et 24 mai 2003

ACTES

Programme 2000/2003 « Le droit, une valeur d'échanges et de solidarités Nord/Sud »



- Sommaire -



Présentation générale des journées	p 3
Thème, objectifs et enjeux	p 3
Modes de restitution des travaux	p 4
Vendredi 23 mai 2003	p 5
Projection du documentaire “La loi des plus faibles” (Inde) en présence de sa réalisatrice Elisabeth Dubreuil	p 5
Eléments du débat	p 5
Samedi 24 mai 2003	p 7
Déroulement de la journée et méthode	p 7
Tables d’échanges et de discussions	p 7
Intermède “ théâtre forum”	p 7
Synthèse des tables d’échanges proposée par le groupe “ points clés”	p 8
Réactions du groupe “ droits croisés ” (composé des organisations témoins)	p 8
Débat avec l’ensemble des participants	p 8
Synthèse du groupe “ points clés ”	p 9
Les différents types de conflits rencontrés	p 9
Les difficultés pour faire face à ces conflits	p 11
Les actions menées pour tenter de résoudre ces conflits	p 13
Les solutions issues de ces actions	p 16
Réactions du groupe “ droits croisés ”	p 18
Eléments du débat avec l’ensemble des participants	p 20
La médiation	p 20
Le pluralisme juridique	p 21
Légitimité des pratiques populaires de résolution des conflits	p 21
Décloisonner le droit	p 22
Conclusion	p 23
Annexes	p 25
Présentation détaillée de la méthode utilisée pour les travaux	p 26
Autres outils proposés aux participants (expositions, projections vidéo, publications)	p 29
Remerciements	p 33

Présentation générale des journées

Thème, objectifs et enjeux

Ces deux journées d'échanges et d'auto-formation se sont tenues dans le cadre du Forum intitulé “ *Le droit, ça dit quoi, on en fait quoi ?* ”, organisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du 23 au 28 mai 2003. Ce Forum entendait proposer un cadre d'échanges et de formation autour de démarches et pédagogies d'action qui visent à ce que les personnes, les populations, dans *les Suds* comme dans *les Nord*s, soient en capacité de s'approprier le droit et l'utiliser comme un outil d'autonomie et de développement.

Le Forum a rassemblé 10 organisations témoins d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe¹, ainsi que des habitants et acteurs associatifs de la région. Il s'est déroulé autour de trois thèmes spécifiques ; chacun de ces thèmes ayant fait l'objet d'une à deux journées de travail organisée(s) dans une ville différente.

Le présent document rend compte des travaux des journées intitulées “ *Croisons nos droits, pratiques populaires de résolution des conflits* ” qui ont eu lieu à l'Espace Fenouil, à Carpentras, les vendredi 23 et samedi 24 mai 2003. Cet événement a regroupé environ une cinquantaine de participants (organisations témoins, habitants et acteurs associatifs).

Le parti pris de ces deux journées était de proposer à l'ensemble des participants différents temps de travail (tables de discussion, théâtre forum, intervention des organisations témoins, débats) et des outils variés² (expositions, projections vidéos, documentation en libre accès au stand librairie) pour échanger et approfondir la réflexion sur la thématique de la résolution alternative des conflits.

Les deux autres journées ont été consacrées, respectivement, aux mobilisations collectives (journée “ *Nos droits : comment se mobilise t-on pour agir ensemble ?* ”, Toulon, le 26 mai 2003) et aux pédagogies de formation au droit (journée “ *Comprendre le droit pour agir* ”, Marseille, le 27 mai 2003).

Objectifs généraux du Forum

- Echanger sur le rôle que le droit peut jouer en tant qu'outil d'autonomie et de développement, lorsqu'il est véritablement approprié par les personnes ;
- Interpeller les participants sur leur propre relation au droit et leur propre capacité à l'utiliser et à devenir des acteurs de droit à part entière ;
- Contribuer à un travail d'auto-formation par la confrontation d'expériences, de réflexions et de savoir-faire entre personnes, organisations et associations de régions et de cultures différentes ;
- Engager, le cas échéant, un processus d'échanges et de partenariats susceptible de perdurer au-delà du Forum.

¹ Afrique : Cameroun, Congo, Maroc, Sénégal ; Amérique latine : Argentine, Brésil, Uruguay, Venezuela ; Europe : France, Italie.

² Voir la présentation de ces outils en annexe

Modes de restitution des travaux

Le parti pris du présent rapport est de rendre compte du déroulement et des résultats des journées du vendredi 23 et samedi 24 mai 2003 en présentant, de manière chronologique, les différents temps de travail ainsi que les principales réflexions et discussions produites collectivement.

Ce rapport se veut être une synthèse des différents éléments débattus au cours de ces journées. Il ne vise pas à restituer de façon exhaustive l'ensemble des interventions des participants.



Le droit à la parole

Dessin : B. Leblanc-Halmos

Vendredi 23 mai 2003

Projection du documentaire “La loi des plus faibles” (Inde) en présence de sa réalisatrice Elisabeth Dubreuil

L’Open Court est un système populaire de règlement des conflits qui touche des milliers de personnes dans plusieurs régions de l’Inde. Dans ce “tribunal” qui siège dans les villages deux ou trois fois par mois, tous les villageois présents participent au déroulement de la procédure par leurs approbations, objections, avis ou suggestions. Après discussions et débats, les parties en conflit désignent, dans l’assistance, deux jurés chargés de proposer un accord susceptible de leur convenir. Le “tribunal” entérine ensuite l’accord dont l’application sera contrôlée par l’ensemble des villageois.

Éléments de débat

La projection du documentaire a été suivie d’un débat en présence de la réalisatrice Elisabeth Dubreuil. Parmi les différents éléments discutés à partir de la vidéo, on peut relever :

La question de l’influence de ce mode de résolution communautaire des conflits sur les pratiques locales

L’un des cas de conflit mis en avant par le documentaire vidéo concerne un mariage forcé. Les parties qui choisissent de porter le conflit devant l’Open Court sont amenées à s’expliquer sur les raisons de leurs actes devant les autres villageois, ce qui pousse la communauté entière à réfléchir. Ce mode de résolution communautaire des conflits peut donc contribuer à faire évoluer certaines pratiques mais cette évolution reste très lente.

La réappropriation de leurs conflits par les habitants

Cet aspect a été particulièrement relevé par les participants au débat. L’Open Court n’applique en effet pas une loi extérieure, ce sont les habitants qui décident de la solution à apporter au conflit. Le tribunal permet aux parties de s’exprimer entièrement sur l’affaire qui les concerne et de dialoguer. Le documentaire montre également que la partie qui saisit l’Open Court doit aller porter elle même la convocation à l’autre partie. Certains participants ont souligné l’intérêt de cette démarche.

Les conditions d’émergence de cette pratique et le rôle de son fondateur

Le rôle fondamental que joue “Badji”, le fondateur de l’Open Court a été souligné. C’est un homme doté d’une personnalité très charismatique, qui a su, à travers la mise en place de l’Open Court, gagner la confiance des habitants et donc une certaine autorité. La question de savoir si le système continuera à fonctionner après son départ a été posée. Pour Elisabeth Dubreuil, il y a en effet un doute, même si les villageois affirment que cela continuera. Cependant, l’un des points particulièrement positifs c’est que les chefs de village ont déjà commencé à reprendre cette pratique dans leur communauté en prenant l’habitude de réunir les habitants pour discuter des conflits existants.

Le travail de sensibilisation des habitants

Le documentaire aborde rapidement la question du travail effectué par la compagne de Badji auprès des femmes des villages. Dès la création de l'Open Court, elle a organisé des réunions, des discussions pour les sensibiliser à leurs droits et leur expliquer le fonctionnement de l'Open Court. Elisabeth Dubreuil a souligné que le rôle de cette femme, même s'il était moins apparent que celui de son mari, était fondamental pour le fonctionnement de l'Open Court et son appropriation par les villageois.

Le suivi des décisions

La question de savoir comment contraindre une partie à respecter la décision a été posée. Deux éléments ont été avancés : d'une part, les parties ont la possibilité de revenir devant l'Open Court qui peut alors choisir de faire appel à la police (il y a une certaine coordination entre le fonctionnement de l'Open Court et la police) ; d'autre part, le fait que les décisions du tribunal soient diffusées par haut-parleur sur la place du village permet à tous d'en prendre connaissance, il y a donc un certain contrôle de la communauté qui s'exerce sur les parties.

Les possibilités d'étendre ou de reproduire cette pratique

Les autorités publiques ont repris cette pratique et ont tenté de l'instaurer en ville, pour désengorger les tribunaux. D'anciens fonctionnaires de justice sont donc chargés de faciliter la résolution des conflits des habitants. Cela ne fonctionne cependant pas complètement. Le documentaire montre le désordre dans lequel les décisions sont rendues, l'absence de dialogue réel entre les parties. Pour certains participants, la pratique de l'Open Court est possible car elle concerne un nombre limité de personnes.

Samedi 24 mai 2003

Déroulement de la journée et méthode

La méthode choisie pour le déroulement des travaux³ proposait d'articuler la journée autour de différents temps d'échanges, en groupes le matin et en plénière l'après-midi.

Tables d'échanges et de discussions (10h30 – 12h30)

Les participants se sont répartis en 6 tables d'échanges et de discussion. Autour de chaque table, étaient rassemblés des habitants ou acteurs associatifs locaux, des professionnels du droit, ainsi qu'une organisation témoin d'Afrique ou d'Amérique latine. Il était proposé à chacune des tables d'échanger autour des questions suivantes : les différents types de conflits auxquels les participants ont pu être confrontés, les difficultés rencontrées dans la résolution de ces conflits, les actions menées, les réussites et succès obtenus et les attentes et propositions des participants.

Un animateur avait pour rôle de veiller au respect de la parole de chacun et au bon déroulement des discussions ; un preneur de notes était chargé de noter les réflexions du groupe sur chacune de ces questions. Les feuilles de notes (une feuille de couleur différente par question) ont été transmises au fur et à mesure au groupe " points clés", chargé d'en faire la synthèse.

Intermède " Théâtre forum " - IFMAN (14h30 – 15h30)

L'IFMAN (Institut de Formation du Mouvement pour une Alternative Non-Violente) a proposé à l'ensemble des participants une animation s'appuyant sur la technique du " théâtre forum ", inspiré du " Théâtre de l'Opprimé " d'Augusto Boal. Cette technique propose au spectateur de la pièce de devenir à son tour acteur, en interrompant le cours de l'action pour intervenir sur scène, en prenant la place d'un personnage pour changer le cours de l'histoire. La pièce est donc jouée deux fois, et les spectateurs peuvent intervenir à tout moment lors de la deuxième présentation. Un animateur se charge d'articuler l'intervention des spectateurs et d'animer le débat suite à ces interventions.

Les animateurs de l'IFMAN ont construit une pièce à partir des éléments de débats qu'ils avaient relevés en tournant dans les différentes tables de discussion de la matinée. Cette pièce, intitulée " le chien aboie, le chômage casse ", mettait en scène deux voisines dont les relations vont se dégrader à partir du moment où l'une d'entre elles se retrouve au chômage. Les interventions des spectateurs ont principalement tourné autour de trois axes :

- changer l'attitude de l'un des personnages pour adopter une attitude d'écoute et de dialogue, évitant ainsi que la situation dégénère entre les deux voisines ;
- proposer l'intervention d'un médiateur professionnel dans le conflit ;
- proposer l'intervention d'un troisième personnage, habitant de l'immeuble, pouvant jouer le rôle de médiateur.

Synthèse du groupe " points clés " (15h30 – 16h00)

³ Voir la présentation complète de cette méthode en annexe

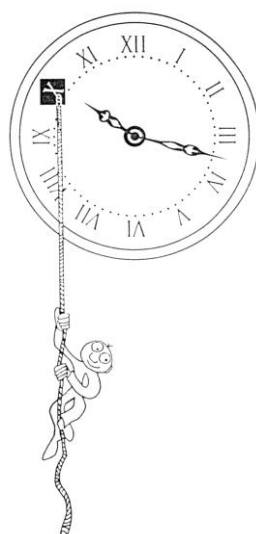
Le groupe “ points clés ”, composé d’une organisation témoin, d’acteurs associatifs de Carpentras et de Marseille, d’un professionnel du droit et d’un membre des associations organisatrices, a proposé à l’ensemble des participants la synthèse des éléments discutés au sein des 6 tables de discussion et d’échanges.

Réaction du groupe “ droits croisés ” (16h00 – 16h45)

Les organisations témoins en provenance d’Afrique et d’Amérique latine ont été invitées à réagir, apporter leur point de vue et à présenter leur pratique sur l’un ou l’autre point de cette synthèse.

Débat avec l’ensemble des participants (16h45 – 18h30)

Les participants ont ensuite débattu des différents points de la synthèse qui leur avait été proposée et des éléments apportés par les organisations témoins.



Prendre la clé des temps...

Dessin : B.Lebanc-Halmos

Synthèse du groupe “ points clés ”

Le groupe point clés, dont la composition est décrite précédemment, s’est trouvé devant une abondance de témoignages et expériences les plus divers, ce qui a rendu leur tâche ardue dans un temps relativement court.

Le fonctionnement de chaque table a été différent : certaines ont privilégié en premier lieu l’expérience de l’organisation témoin, ce qui a suscité de nombreuses questions des participants qui ont ensuite exprimé leurs propres préoccupations ; d’autres ont pris comme point de départ le vécu et les situations personnelles des participants, dont l’organisation témoin, pour échanger à partir du questionnement proposé.

Chaque table a orienté ses échanges en fonction de thèmes dominants provenant des participants eux-mêmes.

La synthèse présentée par le groupe “ points-clés ” est ici restituée. Toute synthèse est forcément réductrice, aussi ont été ajoutés en italique quelques propos puisés dans les notes prises au cours des échanges. En encadré sont transcrites certaines interventions plus longues qui répondent à plusieurs questionnements, qu’il a été jugé préférable de ne pas couper.

Les différents types de conflits

Les conflits personnels

- conflits familiaux (intergénérationnels, conjugaux, patrimoniaux...),

Nous travaillons au changement des lois discriminatoires à l’égard des femmes par un travail de proximité qui consiste à résoudre des problèmes de gardes d’enfants, de pension, de violences conjugales, de divorce, de harcèlement sexuel au travail... Il faut outiller les femmes pour leurs droits et l’équité. (Maroc)

Les personnes âgées devraient être protégées : il y a des difficultés familiales et politiques à s’occuper des personnes âgées, et c’est une population croissante qui a peu de moyens. (France)

Les adolescents en crise n’ont pas toujours les moyens de régler leurs conflits. A la mission locale pour les jeunes, nous avons un problème de communication avec les jeunes, y compris lorsque nous leur proposons quelque chose. (France - un travailleur social)

- conflits liés à la consommation et aux relations contractuelles (logement, crédit, endettement, etc.)

Une personne perçoit un revenu minimum. L’administration lui réclame de l’argent qu’elle ne doit pas. Les droits existent mais quelles difficultés pour se faire entendre ! (France : une habitante)

Dans notre association, nous rencontrons des conflits économiques (dettes), des conflits patrimoniaux, des conflits de baux, des conflits dans le droit du travail, mais aussi des violences conjugales. (France)

Les conflits sont souvent fonciers, mais ils proviennent aussi du manque d'infrastructures : les habitants se battent dans les quartiers en raison de la rareté, les tensions naissent de l'accès aux ressources. Des conflits sont aussi relatifs au problème d'expropriation. (Cameroun)

- conflits de voisinage

Les problèmes de voisinage sont difficiles à dénouer, c'est une question de compromis à vivre ensemble avec ses propres règles de vie. Un conflit de personnes peut devenir un conflit de groupe à groupe. (France)

En milieu rural les conflits sont liés au passage du bétail dans d'autres champs, il y a des problèmes de terres et des conflits familiaux. En milieu urbain : ce sont de mauvaises relations de voisinage (nettoyage d'immeuble...) ou entre locataire et bailleur, ou encore des conflits familiaux (opposition d'un proche pour un mariage entre deux personnes de culture différente). (Sénégal)

Les conflits collectifs

- conflits qui apparaissent sur les lieux de vie, de travail etc.

Dans le cadre des conflits du droit du travail, on peut noter le non-respect de la législation par les entreprises. (France - Professionnel du droit)

Dans les conflits entre collègues, un clivage dans l'équipe se fait entre les " pour " et les " contre ". Il y a un refus de positionnement des supérieurs hiérarchiques. (France - un travailleur social)

Les conflits dans les favelas sont dus à l'absence des services de base. Les espaces des favelas sont occupés illégalement, sans titre légitime. Mais il y a aussi des conflits entre narco-trafiquants et police. (Brésil)

- des conflits liés aux différences de coutumes, de cultures et aux diversités des communautés en présence (discriminations racistes, ethniques, religieuses...).

Les chefs religieux influencent la population. (Sénégal)

Nous constatons l'émergence de mouvements tribaux avec des revendications fortes et un retour au tribalisme très important. (Cameroun)

Les conflits liés aux confrontations des sources de droits

Cela renvoie aux conflits entre droits coutumiers et droits officiels, entre droits religieux et droits individuels, etc.

Pour les conflits qui concernent le voisinage, la famille, le droit foncier, la justice formelle est inefficace, notamment en raison de l'autorité des chefs coutumiers (absence d'écrit en cas de vente) d'où le recours à ces chefs en cas de litige. S'il y a une décision judiciaire elle n'est pas appliquée. Il y a échec des autorités alors que nos médiateurs sont mieux acceptés. En cas de décès, le conseil de famille se réunit et a recours au droit coutumier et aux procédures coutumières. (Congo)

Il y a des conflits dus à l'absence de droit, ou un droit qui ne parvient pas à s'intégrer. Le droit non codifié dans les quartiers populaires n'est pas pris en compte. Des associations de

femmes juristes militent contre un droit non codifié qui est au désavantage des femmes. Deux systèmes se juxtaposent : l'anglophone et le francophone. Le droit français est applicable mais pas toujours adapté. Par exemple, le droit de propriété que l'on acquiert sur un terrain par héritage d'un parent vient en contradiction avec la loi qui impose d'avoir un titre distribué par le service du cadastre. (Cameroun)

Conflits concernant des personnes ou des groupes en difficultés sociales ou économiques

L'installation des personnes sans ressources en milieu rural pose problème et crée des conflits locaux. (France)

Un prisonnier qui a retrouvé, grâce à une association, un emploi d'éducateur sportif reconnu par la municipalité, n'a pas le droit à un contrat à durée indéterminée. C'est une double peine : la prison et la condamnation sociale. (France)

Des personnes handicapées n'ont pas le statut de salariés. (France)

La protection des personnes handicapées est aussi un problème. Leurs droits ne sont pas toujours appliqués. En Amérique Latine, on a les mêmes problèmes dans les prisons, mais la violence est encore plus cruelle. (Venezuela)

Les difficultés rencontrées pour faire face à ces conflits

Difficultés liées à la parole et au dialogue

Les parties en conflit ont bien souvent du mal à établir un dialogue, on constate notamment l'absence d'espaces de rencontre et de discussions.

J'attendais que mon mari parle à ma place. Il ne l'a pas fait. Cela a abouti à la rupture du couple. Les obstacles à la parole sont le refus de l'autre de parler, l'incapacité de considérer que c'est " mon rôle à moi ". Cela apparaît parfois trop violent. (France : une habitante)

Il n'y a pas de lieu et d'espace d'expression pour se parler. La Mission Locale pour les Jeunes en est un, mais les primo-arrivants ont du mal à trouver leur place en raison de leur mauvaise maîtrise du langage. (France : un travailleur social)

Il y a une fuite de l'entourage devant le conflit. On ne peut pas dire ce qu'on veut entre résidents. Lorsque des locataires sont en conflit, aucune plainte n'est exprimée, il y a un manque de communication, une perte de relation à cause d'un fait. (France - un habitant)

Difficultés liées à la médiation

- prendre l'initiative de demander une médiation n'est pas toujours facile ;
- problèmes liés à la capacité réelle du médiateur à la conduire ;
- problèmes liés au suivi de la décision ;

Rien n'est mis en place pour être sécurisé moralement. Il n'y a pas de suivi. (France - une habitante)

Il y a un problème de suivi après qu'un accord entre les parties soit intervenu. (Brésil)

- question du statut du médiateur ;

- problèmes liés aux différentes compréhensions culturelles de la médiation.

La médiation est perçue comme si l'acte n'était pas grave, on minimise les faits. (France - une habitante)

Dans certains cas de viol dans les familles, le conflit est traité différemment : nous ne recourons pas à la médiation car la victime ne pourra pas vivre en société avec l'auteur du viol.

Si la tension est trop vive, il est impossible de trouver un accord à ce moment, il faut attendre quelques mois.

Quelle place donner à l'excuse ? les excuses peuvent arranger une partie mais pas l'autre. Il y a humiliation de celui qui s'excuse, alors il ne veut pas être seul à reconnaître ses torts. (Congo)

Difficultés liées à la justice entraînant la méfiance et la peur d'y recourir

- manque de compréhension du fonctionnement de la justice (absence ou insuffisance d'accompagnement psychologique des victimes par exemple) ;

L'aspect citoyen des personnes handicapées n'est pas pris en compte. (France)

Le droit du travail n'entre pas non plus dans les prisons. Les prisonniers ont un salaire inférieur au SMIC. (France)

Le tribalisme est une difficulté. L'alphabétisation faite en français ou en anglais exclut une partie de la population.

Certaines populations sont pessimistes, méfiantes. Certaines personnes ont tout essayé et n'ont plus rien à démontrer. (Cameroun)

- difficultés dans les relations avec les juges et les avocats ;

Les avocats n'ont pas beaucoup de poids, leur action est limitée. Les juges et les avocats devraient avoir plus d'intérêt pour les personnes, les écouter vraiment. Le monde de la justice n'est pas assez uni. Peut-être faudrait-il mettre un peu de psychologie dans le droit ? (France - une professionnelle du droit)

- carence d'application des textes ;

Le gouvernement a fait saisir tout le matériel des radios, privant des quartiers entiers de communication. Les choses ne peuvent bouger que lorsqu'il y a une confrontation entre les faits et le droit. Même si on a les textes, on n'a pas forcément, voire pas du tout, la capacité de les faire appliquer. (Uruguay)

Des personnes handicapées ont tenté de se mobiliser. De petits groupes ont été créés en dehors du temps de travail. Ils se sont mis en grève. Mais n'étant pas salariées on leur a dit qu'ils n'aient pas le droit de grève. Ils ont dû arrêter. Les personnes qui se révoltent ont pris conscience de leur situation. (France)

- problèmes liés à la légitimité de la justice étatique ;

Les conflits sont rarement résolus, les problématiques ne changent pas si des dispositifs ne sont pas mis en place, le jugement n'aboutit sur rien. (Sénégal)

- peur de l'Etat et de la répression ;

La situation de violence dans les favelas, les conflits entre narco-trafiquants et police, entre diverses factions de narco-trafiquants rendent difficile l'arrivée des habitants aux bureaux d'assistance juridique. Les habitants n'osent pas sortir de chez eux. (Brésil)

Il y a de la mauvaise volonté de la part des administrations. (France - Personne percevant le Revenu Minimum d'Insertion)

- absence ou insuffisance de reconnaissance des modes alternatifs de règlement des conflits ;

Le rapport avec les autorités est difficile car elles disent que nous sommes incompetents et que notre action n'est pas nécessaire. (Uruguay)

Difficultés financières

La difficulté la plus importante c'est l'insuffisance de ressources (Brésil)

Les actions menées pour tenter de résoudre ces conflits

Au Congo, les gens préfèrent la résolution amiable des conflits et se tournent plus facilement vers les coutumes car ils sont méfiants vis à vis des pouvoirs publics. Nous formons aux techniques de la médiation tant moderne que traditionnelle. (Les chefs coutumiers des villages disent traditionnellement le droit).

Comment cela se passe ? les lieux de permanences sont les marchés, les églises, les associations. D'abord les personnes se présentent et on écoute le cas. Nous proposons une médiation ou une autre solution. La finalisation du processus se fait par un écrit " le procès-verbal de médiation ". Il est important d'expliquer les propositions, ce qui est possible par rapport à la réalité sociale et économique, le but étant de faire disparaître le conflit. Pour favoriser la négociation il faut inciter la personne à chercher une solution viable et non satisfaire sa rancœur. Un suivi est fait par une visite ou téléphone. Dans le même temps, un travail de sensibilisation est fait pour que ce soit une expérience à reproduire, et que les gens comprennent le droit.

Ce travail est fait par des juristes qui reçoivent en plus une formation à la médiation. Il y a aussi un médiateur de l'Etat pour les conflits employé/administration.

Développer des espaces de parole et de concertation et des modes alternatifs de résolution des conflits

Pour nous qui travaillons à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, résoudre un problème implique de le comprendre. Souvent on s'aperçoit que toute éducation est reproduite de génération en génération (même inconsciemment). Le but est d'arriver à nommer et comprendre le problème que l'on vit. Mais il est nécessaire aussi que la personne ait la volonté de le résoudre. Nous devons adapter notre langage à la personne et faire avec elle et non à sa place. (France)

Dans un Centre d'Education Renforcé (alternative à la prison) des réunions journalières entre les jeunes en rupture et victimes de violence ou eux-mêmes violents et l'équipe ont permis de parler des conflits et de désamorcer les ressentiments tant chez les jeunes que chez les éducateurs. (France)

- développer des actions de médiation entre les autorités politiques, administratives et les habitants ;

Un espace de coopération a été créé entre une Mission Locale et les jeunes. “ Le pont ” met en avant l'idée que les jeunes aussi ont des choses à dire à l'institution. Une réflexion se fait sur comment organiser le dialogue pour faire bouger les institutions qui acceptent de se questionner sur leur fonctionnement. (France)

- favoriser l'émergence de droits populaires et leur soutien ;

Dans les favelas, les populations produisent leurs droits, leurs propres règles. Autant de réponses en dehors du droit. Il y a une multitude d'innovations en Amérique Latine qui n'existent pas en France. Il y a un réseau important d'associations qui font le travail de l'Etat. (Brésil)

- capitaliser les expériences développées en matière de résolution alternative des conflits.

Développement de formes d'organisations collectives

- regroupement en associations (l'action des associations pallie souvent les insuffisances de l'Etat), organisation de manifestations pour passer de la dimension individuelle à la dimension collective et peser sur les décisions publiques ;

Au Chili, nous parlons de collectivisation d'un conflit : pour les personnes sans logement un travail médiatique est fait par une association pour revendiquer leur volonté d'accéder à un logement. Le moyen utilisé est la pression sur le gouvernement : les personnes envahissent des terrains. La pression de groupe et l'organisation collective ont du poids sur les politiques. (participante chilienne)

L'association “ Solidarités paysans ” favorise la mise en commun des problèmes rencontrés sur le terrain, élabore des propositions à partir des textes de loi concernant le revenu minimum (RMI), les mutuelles, etc. L'important est de voir comment faire appliquer la loi et comment la construire. (France)

Le Mouvement des Enfants Travailleurs au Pérou est très fort, ils s'organisent pour défendre leurs droits.

- modes de pression sur la justice elle-même.

Il y a un mouvement de critique envers le système pénal qui choisit des segments de population qui sont pris comme boucs émissaires, mais les problèmes ne sont pas réglés. Les politiciens se servent des messages de peur pour leur promotion. Ils font arrêter beaucoup de gens (même pour rien) ainsi ils peuvent dire qu'ils font bien leur travail parce que les prisons sont pleines. (France)

Toute personne a droit à l'éducation (c'est la loi) mais les professeurs refusent l'enseignement aux enfants trisomiques. Une association s'est créée pour protester et face à la pression, le gouvernement a cédé, les instituteurs ont dû enseigner. (France)

Une association s'est mobilisée contre l'interdiction d'émission de certaines radios. Elle a permis de faire abroger la loi. (Uruguay)

Diffuser le droit

- création d'outils pédagogiques pour diffuser la connaissance du droit ;

Au Venezuela, les gens ont une " petite constitution de poche " et dès qu'ils ont un problème, ils la regardent pour savoir quels sont leurs droits. Ils peuvent ainsi les revendiquer lorsqu'ils ne sont pas respectés. C'est une bonne manière de faire diffuser la connaissance des droits. (Venezuela)

Nous avons des Universités itinérantes depuis 1998 et des radios citoyennes de proximité (bien qu'illégales) et nous faisons de l'éducation à la citoyenneté dans un dialecte local. Une des solutions se trouve dans l'information et la formation, mais aussi dans la mise en réseau d'acteurs, d'habitants, de paysans. (Cameroun)

- actions d'alphabétisation, formations juridiques ;

Des cours ont été donnés aux responsables des favelas qui transmettent l'information aux habitants, les personnes sont arrivées à connaître leurs droits et peuvent lutter beaucoup plus. (Brésil)

Notre Service Jeunesse lutte contre l'analphabétisme. (Cameroun)

- développement des centres d'accès au droit (consultations juridiques gratuites) ;

La médiation sociale permet l'accès aux droits et à la justice. Notre association, grâce à son équipe pluridisciplinaire (avocat, travailleur social, médiateur) informe sur le rôle de la médiation et la façon dont cela se déroule. La personne choisit seule comment elle va résoudre son conflit : justice ou médiation. (France)

Au niveau individuel, il existe des systèmes comme l'aide juridictionnelle, les consultations gratuites, les permanences organisées pour les victimes (France - professionnelle du droit)

- diffuser le droit dans les lieux de proximité (marché, églises, associations).

Le droit restait toujours inaccessible aux gens qui en avaient réellement besoin, alors l'association informe les gens des favelas de leurs droits, et fait des actions de formation juridique : droits et devoirs, citoyenneté, médiation dans les conflits, etc. (Brésil)

Un travail de prévention, facilite la restauration des droits de chacun (droit au logement, au travail...) pour que les gens aient conscience qu'ils existent à part entière et qu'ils ont des droits identiques à tous. (France)

Accompagnement physique des personnes auprès des institutions

Au Maroc, nous avons plusieurs méthodes basées sur l'accompagnement mettant en avant une approche participative et visant à un processus de démocratisation. Notre méthode consiste à partir des problèmes individuels pour rebondir sur des problèmes collectifs. Le sens de ces actions doit amener à des changements politiques au niveau du statut des femmes.

Les réussites et succès issus de ces actions

Favoriser le dialogue

- favoriser le développement personnel, effectuer un travail sur les tensions émotionnelles pour pouvoir aussi gérer le conflit en amont ;

Quand il y a des problèmes de voisinage, on va voir la police alors qu'il serait préférable de mettre en valeur les règles à tenir en tant que locataires, au besoin avec l'association de locataires. Depuis quelques temps, des " repas de quartier " facilitent les bonnes relations entre voisins. (France - une habitante)

La formation peut permettre de se chercher, s'affirmer personnellement, avoir confiance en soi. (France)

J'ai trouvé ma solution personnelle, mais à quel prix ! (problèmes de santé, angoisse, etc.). (France - personne percevant le Revenu Minimum d'Insertion)

- favoriser le développement des groupes de paroles ;

Les groupes de parole permettent d'objectiver son problème, de dédramatiser. Après avoir identifié un problème, on s'aperçoit que sa résolution est possible. (France)

Lorsque les gens qui vivent la même situation sont ensemble, cela facilite l'expression des problèmes. (France)

- favoriser la mise en réseau des acteurs, l'organisation de rencontres entre des victimes qui viennent d'être agressées et celles qui s'en sont sorties par exemple.

Dans les cas de pédophilie, le suivi psychologique de la victime lui permet de reprendre confiance. Nous lui faisons rencontrer des personnes qui ont eu les mêmes problèmes et s'en sont sorties pour qu'elle puisse y croire, car elle s'imagine seule au monde. (Sénégal)

La médiation

Cette solution a été retenue dans la mesure où la médiation est perçue en tant que gestion du dialogue entre les parties, où des garanties sont prises afin de s'assurer de l'application de l'accord conclu entre les parties, où on laisse le temps à cette médiation et à son processus de se faire.

La médiation est un instrument efficace de résolution des conflits, ce sont les personnes impliquées qui prennent la décision de le résoudre. Les médiateurs sont des facilitateurs. Dans les cas qui ont été résolus, les personnes étaient satisfaites. (Brésil)

La médiation permet que les gens continuent à se parler. On peut arriver à une solution à laquelle on n'arriverait pas avec la justice. (France)

On pourrait proposer une formation à la médiation aux avocats. (France)

L'appui sur les autorités locales (autorités religieuses, morales...) en tant que regard extérieur

L'appropriation du droit par les populations

Amener les gens à prendre et à assumer leurs propres décisions en menant des actions d'information et de formation.'

Il faut garder en tête nos objectifs de résolution politique, même dans les conflits individuels et culturels. (participante chilienne)

En Amérique Latine, l'esprit de lutte collective est très fort. (Venezuela)

Certains établissements pour handicapés réussissent à faire valoir le travail de ces personnes. A partir du droit, les gens réalisent qu'il leur manque des droits et ils dépassent la révolte pour agir en se réappropriant le droit. (France)

Agir face aux institutions

- favoriser l'implication des citoyens dans tous les processus qui amènent le législateur à changer la loi ;

Nous cherchons à agir, à penser en partant du local pour s'étendre au niveau international, c'est une nouvelle façon de penser pour influencer le niveau international. Il y a une structuration de la société civile. Entre 1990 et aujourd'hui, il y a eu un changement visible. Nous avons par exemple une nouvelle loi sur les ONG. (Cameroun)

La solution consiste à casser les tabous de la parole dans des associations, faire évoluer les mentalités. Manifestations, mobilisations... ces regroupements qui partent de l'expression verbale de difficultés personnelles s'étendent ensuite sur des mouvements nationaux et peuvent conduire à une évolution des statuts. (Maroc)

Les grèves, les manifestations en faveur des personnes handicapées et les propositions de loi de protection faites au gouvernement ont fonctionné. Une association en faveur des enfants trisomiques a obtenu que ces enfants accèdent à l'enseignement. (Venezuela)

- utiliser ou créer des médias de diffusion de l'information (radios, ...) permettant de faire passer l'information ;

Des radios communautaires permettent aux associations d'exposer des problèmes, cela leur permet aussi de se mettre en relation avec d'autres associations. L'aide peut être trouvée auprès des institutions, mais doit venir avant tout des gens eux-mêmes. (Venezuela)

- chercher à impliquer des institutions dans la recherche de solutions.

L'association Solidarités Paysans a négocié avec un organisme public afin que cela devienne un dispositif : les sociétés de HLM (habitations à loyers modérés - Office public ou privé d'habitat social) rachètent les logements pour que les agriculteurs en difficultés puissent rester chez eux (ce qui peut être juste un transfert de propriété jusqu'à ce que leur situation s'améliore) (France)

Les participants aux tables de discussion ont été invités à échanger autour d'une dernière question relative à leurs attentes et propositions. La synthèse de leurs réflexions, proposée par le groupe " points clés ", est retranscrite en conclusion du présent rapport.

Réactions du groupe “ droits croisés ”

Les organisations témoins en provenance d’Afrique et d’Amérique latine ont été invitées à réagir, à apporter leur point de vue et à présenter leur pratique sur l’un ou l’autre point de cette synthèse.

Brice Mayanda / CJJ / Congo :

Je voudrais revenir sur la notion de médiation telle qu’elle est entendue au Congo. Dans notre approche, la médiation est un processus qui contribue à la résolution des conflits sans qu’aucune règle ne soit dictée. C’est aux parties de décider, le médiateur n’est là que pour faciliter la parole, rappeler aux parties ce qu’elles ont dit et décidé.

Au Congo, la médiation est née de la justice traditionnelle exercée par les chefs de village. Le recours à ce type de justice est encore très répandu car l’accès à la justice étatique coûte cher. Mais ce n’est pas la seule raison qui explique le maintien et la force persistante de la justice traditionnelle.

En réalité, la médiation étatique telle qu’elle est connue en France n’existe plus au Congo. Seule la justice traditionnelle perpétue cette pratique. On aboutit alors à un paradoxe : on utilise le terme “médiation” dans le langage courant en faisant référence aux pratiques traditionnelles de résolution des conflits des chefs de villages.

Il faut aussi souligner que la médiation permet de préserver le lien social, alors qu’à la suite d’une décision de justice étatique, les parties se retrouveront dans la situation de gagnant/perdant et le conflit en lui-même n’aura pas forcément été réglé. Dans certains cas, les populations ont recours aux instances coutumières même après la procédure judiciaire.

Rokhaya Gaye / CIJ-RADI / Sénégal :

Au Sénégal, la médiation s’est imposée par la force des choses. A l’origine, les populations avaient recours à la justice traditionnelle des chefs de village. Mais l’installation de la plupart des jeunes en zone urbaine a entraîné une désertion des villages et une disparition des principaux espaces de concertation (conseils de famille, arbres à palabre...). La médiation s’est alors imposée en milieu urbain comme un mode alternatif de résolution des conflits.

Le profil du médiateur est pour beaucoup identique aux autres pays : il doit être neutre, jouir d’une certaine notoriété, être crédible et venir du même milieu que les parties en conflit.

Nous sommes également confrontés au problème du suivi de la médiation. Des cadres de concertation peuvent alors être mis en place mais les mêmes problèmes, relatifs notamment au profil des acteurs de la concertation et au fait que toutes les catégories sociales doivent être représentées (jeunes, femmes, personnes démunies, etc.) se posent. Nous essayons donc de **mettre l’accent sur la prévention des conflits en gestation**. Pour nous, c’est aussi une forme de résolution des conflits.

Mina Tafnout / ADFM / Maroc :

Je voudrais souligner la dimension politique des conflits. De l’expérience de l’ADFM, résoudre le problème d’une femme au niveau local ne suffit pas à résoudre le problème des femmes à un niveau plus général. **La résolution du conflit doit alors prendre la forme d’une lutte sociale à dimension politique.**

Ainsi, l’objectif des consultations juridiques dispensées par l’ADFM est d’amener les femmes

à revendiquer des droits et leur application. On ne se situe pas dans un objectif de résolution des cas individuels mais d'évolution du statut de la femme, c'est-à-dire d'un problème politique général. Aujourd'hui, les femmes commencent à se mobiliser en manifestant dans les rues, en occupant des espaces publics. Ainsi, toutes les questions qui étaient soulevées dans la sphère privée (famille, association, ...) sont devenues des questions d'Etat.

Jules Dumas Nguebou / ASSOAL / Cameroun :

L'action d'ASSOAL part de la nécessité que nous avons ressentie de nous organiser pour nous approprier le système et agir dessus. Le thème de la résolution alternative des conflits renvoie au pluralisme juridique. Dans presque tous les pays d'Afrique, le droit étatique est un héritage colonial du droit occidental. **La plupart des conflits trouvent leur source dans l'existence de deux droits de sources différentes, qui ne s'intègrent pas l'un à l'autre, le droit étatique et le droit coutumier.**

Adriana Botafogo / Viva Rio / Brésil :

Il est fondamental que la société se préoccupe des problèmes sociaux et soit en capacité d'agir. Cela passe notamment par une appropriation par les populations de la résolution de leurs conflits. L'Etat ne peut pas tout prendre en charge et le droit formel n'a pas réponse à tout. Il faut donc **faire en sorte que les populations soient en capacité d'être autonomes et de résoudre elles-mêmes leurs problèmes.**

L'appropriation du droit passe notamment par l'information et la formation au droit. Démocratiser la connaissance du droit permet de faire évoluer le rapport au droit des populations. Cela contribuera à résoudre les problèmes de société en général et pas seulement les problèmes individuels.

Luisa Noguera / Red de Apoyo por la Justicia y la Paz / Venezuela :

La synthèse des discussions des groupes de travail a souligné l'absence d'espaces pour se réunir et discuter. Nous avons également été confrontés à cette réalité au début de notre travail. Nous avons donc choisi de **nous réunir dans des espaces publics ou chez nous pour discuter de nos problèmes et chercher à les résoudre.**

Luis Pedernera / IELSUR / Uruguay :

L'importation d'un droit étranger a eu des effets néfastes en Uruguay. La médiation a donc été instituée dans l'objectif de dégager les pouvoirs judiciaire et politique de leurs responsabilités. Cela a pu être utile puisqu'elle était menée par des non-professionnels du droit, plus proche de la réalité des populations. Mais maintenant elle est complètement institutionnalisée.

Il apparaît fondamental de **dépasser l'approche individuelle du droit pour arriver à une approche collective.**

Les conflits sont inhérents à la vie sociale, on doit donc apprendre à cohabiter avec certains d'entre eux. Il est important de comprendre que le droit n'a pas la solution à tout. Ce n'est qu'un outil de compréhension générale.

Pedro Brieger / membre d'une Assemblée de Voisins / Argentine :

Il me semble important d'apprendre à assumer ses décisions. Au sein de l'Assemblée de voisins à laquelle je participe, nous sommes confrontés au **problème de la légitimité et de la reconnaissance de nos actions, à la fois vis-à-vis des autorités publiques et vis-à-vis des voisins.**

Les assemblées de voisins mènent des actions qui devraient être assumées par l'Etat, nous construisons donc une sorte de second pouvoir. Nous avons instauré une relation de force avec les autorités. Quand nous occupons un lieu abandonné pour le récupérer, la police n'ose pas nous mettre dehors. Notre assemblée n'a pas d'existence juridique. Nous avons cependant une légitimité politique en vertu de laquelle l'Etat se sent obligé de négocier avec nous. Par contre la question de la légitimité de nos actions par rapport aux autres voisins du quartier, qui ne participent pas à l'assemblée, reste posée. Elle est importante car elle permet à l'assemblée d'avoir du poids face à l'Etat. Il est vrai que cette légitimité repose en partie sur la réussite des actions que mène l'assemblée. Il faut donc continuer à faire fonctionner l'assemblée telle qu'elle existe (sans leader, en recherchant le consensus dans la prise de décision, etc.) et assumer les décisions prises.

Eléments du débat avec l'ensemble des participants

Les participants ont ensuite débattu des différents points de la synthèse qui leur avait été proposée et des éléments apportés par les organisations témoins. Parmi les éléments discutés, on peut notamment relever :

La médiation

Le terme " médiation "

L'attention s'est portée sur les pièges du vocabulaire et l'utilisation du terme médiation, notamment en Afrique. Il a été relevé que l'on confondait en effet souvent la médiation, telle qu'elle existait avant chez les chefs de villages et la médiation importée de l'Occident et imposée par les tribunaux.

Accès au droit et médiation

Il a été souligné que l'accès au droit et la médiation sont complémentaires et non opposés. Cela suppose d'articuler les deux processus et de laisser la possibilité de choix aux personnes directement concernées, en portant attention à la fois au type de problème à résoudre et aux conditions dans lesquelles il faudrait les résoudre. Les cas de violences conjugales par exemple impliquent à la fois des solutions provenant du droit formel et de la médiation.

Processus individuel ou collectif ?

Deux points de vue opposés ont été discutés : Pour certains, la médiation instaure des rapports individuels et non collectifs. Dans ce processus, on cherche à aller au plus vite, à faire l'économie d'une action judiciaire, en étouffant la transaction et en ne permettant pas la production collective. Pour d'autres, la médiation n'est pas un processus qui individualise. Une démarche individuelle consisterait à prendre un avocat et communiquer avec l'autre partie par l'intermédiaire de l'avocat qui gère la résolution du conflit. Les décisions dictées par les tribunaux mettent les parties dans une situation gagnant/perdant. La médiation au contraire fait le lien entre les deux personnes, favorise le dialogue et l'adoption d'une solution décidée par les parties : c'est un début de solution collective.

D'autre part, il a été souligné que c'est à partir des solutions individuelles ensuite réunies que l'on parvient à mener des actions collectives. On ne peut donc vraiment opposer ces deux notions.

La neutralité du médiateur

Certaines questions ont été posées par rapport à la neutralité du médiateur. Notamment, quand le rapport de forces entre les parties en conflit est complètement déséquilibré au profit de l'une d'entre elles, le médiateur doit-il réellement conserver un rôle neutre ? Ne doit-il pas plutôt chercher à rétablir l'équilibre des forces entre les parties pour éviter que le dialogue s'instaure dans un rapport inégalitaire ?

Le pluralisme juridique

Il a été remarqué que la médiation ne renvoie pas uniquement à des conflits entre personnes mais aussi à des conflits entre différentes sources de droit, comme le droit étatique et le droit coutumier.

L'un des participants a alors souligné que le pluralisme juridique existait dans tous les pays, y compris dans les pays occidentaux. Le problème résulte de la mystification du droit étatique et de l'opposition que l'on fait sans cesse entre droit étatique et droit coutumier. Des renvois existent entre les différents droits. C'est aux populations de faire le choix. En Afrique, le droit coutumier est pratiqué à 80 %. Les populations ont donc apporté la réponse. Le droit écrit, à la différence du droit coutumier, exclut les populations de la possibilité de pouvoir l'utiliser (problème de lecture et d'écriture) et de le faire évoluer (il est figé dans les textes).

Légitimité des pratiques populaires de résolution des conflits

La question de la légitimité des pratiques est revenue à plusieurs reprises au cours des débats. Elle se pose d'une part par rapport aux populations concernées par ces pratiques et d'autre part par rapport aux autorités. Il a été avancé que la question du manque de légitimité de certaines pratiques pouvait résulter du fait que les personnes qui les avaient initiées n'avaient pas pleinement conscience de la portée de leur action et n'avaient pas suffisamment confiance en leur démarche.

Il a également été souligné qu'acquérir une certaine légitimité auprès des populations est une condition pour acquérir plus de poids et changer le rapport de forces avec les autorités publiques.

Cette légitimité est également l'un des éléments qui permettra à la pratique de se pérenniser. Pour qu'une action perdure, il semble en effet nécessaire qu'elle acquière une certaine légitimité politique, c'est-à-dire qu'elle s'inscrive dans un projet global de changement de société. La légitimité réside dans l'adhésion à un projet de société, c'est ce qui la différencie de la légalité.

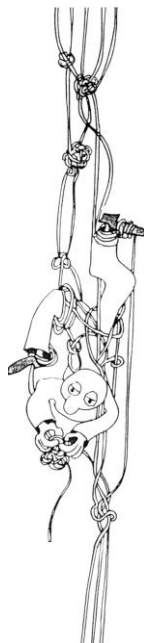
Décloisonner le droit

Il a été souligné que beaucoup de processus d'exclusion, en France et ailleurs, étaient liés au fait que les personnes ne connaissaient pas leurs droits, ni les démarches individuelles ou

collectives qui leur permettraient de les faire valoir et de sortir de ces processus.

La nécessité de décloisonner le droit a été discutée. Tous les acteurs de terrain –avocats, médiateurs, travailleurs sociaux, etc.- devraient se sentir concernés par ce problème. En France, le droit est appréhendé de manière trop individuelle. Nous avons beaucoup de droits, mais ils ne sont pas tous appliqués. Cela est en partie dû au fait que les personnes ne s'impliquent pas dans les processus de revendication de droits ou ne sont pas en capacité de participer à son élaboration ; elles restent dans une situation de dépendance. On pense parfois que les droits collectifs sont acquis et qu'il n'y a plus besoin de lutter.

Il a enfin été avancé qu'il semblait nécessaire de dépasser les contextes des droits locaux, coutumiers ou étatiques et internationaux pour tendre vers un droit " planétaire ", susceptible de correspondre aux intérêts de tous. Le droit, qu'il soit national ou international, n'est pas neutre. Ainsi, le droit international est le reflet des principes du libéralisme, dominé par les grandes institutions économiques ou financières mondiales.



Conclusion

Les participants ont été invités, lors des tables d'échanges de la matinée, à discuter de leurs attentes et propositions relatives à la thématique de la résolution alternative des conflits. Le groupe " points clés " a présenté ainsi la synthèse de leurs réflexions :

Les attentes, reflets tout à la fois des préoccupations et des espoirs à venir

« Nous avons besoin de savoir ce qui existe ailleurs, sentir que les solidarités existent pour avancer dans une humanisation de la société dans le respect des droits de chacun. »

Poursuivre le travail amorcé lors de cette journée sur le rapport au droit,

- maintenir les liens créés au cours de cette journée, l'échange de connaissances et d'expériences avec les différents pays présents ;

Nos attentes portent sur l'échange de connaissances et d'expériences entre divers pays, pour connaître d'autres réalités. (Brésil)

L'important est de faire savoir, circuler la réflexion et l'information à l'échelle internationale. (Cameroun)

- réaliser ce type de rencontres à nouveau sur un plan local, mais également sur un plan régional ;

Nous voudrions aussi développer ce type de rencontres sur le plan régional et local. Nous insistons sur l'importance de l'action collective. Il y a un intérêt à comprendre que parler du droit peut réellement faire bouger nos conditions de vie. (France)

- continuer à élargir les champs de réflexion qui nous préoccupent.

Tout un travail de sensibilisation, de conscientisation, de réappropriation des savoirs anciens pourrait être fait. L'association doit être un relais permanent, dans une logique de complémentarité (travail en réseaux) en tenant compte du contexte institutionnel et politique. (Maroc)

Poursuivre un travail collectif

- volonté de rester attentifs aux pressions économiques qui s'exercent sur la vie associative et sa "marchandisation" liée à la mondialisation ;
- ne pas reproduire la division sociale dans nos activités, favoriser au contraire la diversité des compétences et des points de vue ;

Il est nécessaire dans les discussions de mélanger professionnels et non professionnels, spécialistes et non spécialistes. (Uruguay/Venezuela)

- nécessité de poursuivre la lutte pour les droits existants et pas seulement pour de nouveaux droits ;

Les personnes en grande difficulté (prisonniers, handicapés...) devraient se mobiliser. (France)

Les enfants travailleurs du Pérou devraient pouvoir se déplacer pour faire entendre leur cause eux-mêmes. (Venezuela)

- nécessité de toujours faire comprendre la différence entre le politique et la politique.

Favoriser la reprise de confiance de tous les acteurs sociaux

Il y a un besoin de reconnaissance des actions tant individuelles que collectives.

L'important est de " se parler ". Le groupe est porteur en lui-même d'une communication, sans l'intervention d'un tiers, mais il faut avoir confiance en la capacité des individus et des groupes à résoudre leurs problèmes. (France)

Il faut aussi que la société, les professionnels du social et de la santé reprennent confiance pour écouter et trouver les solutions à mettre en place. (France)

Préserver la mémoire collective

Paris, le 15 septembre 2003

ANNEXES



- Annexe 1 -

Eléments de méthode⁴**PREALABLES**

Le choix d'une (ou de) méthode(s) découle d'une réflexion méthodologique qui permet de décider de la voie à suivre, en fonction de ce que l'on recherche, des valeurs qui sous-tendent l'action et du contexte dans lequel elle se déroule, des intentions des promoteurs.

Toute méthode requiert à la fois un ensemble d'*aptitudes* qui relèvent de la technique et d'*attitudes* qui relèvent des qualités humaines et de l'éthique.

Le choix d'une (ou de) méthode(s) et des outils qui l'accompagne n'est pas neutre. Il s'agit souvent d'une combinaison de plusieurs éléments de méthodes et d'outils, en fonction d'une nécessaire adaptation à la réalité sociale.

La méthode n'est ni une recette toute faite, ni un cadre dans lequel on est enfermé. C'est un moyen que l'on élabore pour réussir une action.

Les éléments présentés ici s'apparentent à la méthode inductive (approche qualitative). Le questionnement part des personnes qui sont confrontées à une situation et s'enrichit des apports de celles qui ont un vécu différent. La logique de la situation vient de ce qu'en disent les personnes. On recherche dans d'autres expériences, d'autres vécus, d'autres situations, de nouvelles formes d'analyse, de compréhension et d'action.

Postulat

Chaque personne détient une part d'expertise sur le thème traité, issue soit de connaissances acquises, soit de l'expérience vécue. De ce fait, toute personne est à la fois participant(e) et intervenant(e). Il n'y a pas de hiérarchie des savoirs.

Buts

- acquérir un nouveau regard, une nouvelle compréhension d'un thème
- susciter une réflexion à partir de différents points de vue notamment en confrontant ceux issus du vécu des participant(e)s et ceux issus de savoirs théoriques,
- dégager des éléments d'analyse utiles à tous,
- pour, en général, élaborer de nouvelles propositions.

Objectifs

- organiser le cadre et les conditions de la rencontre pour le partage des expériences et des savoirs en alternant des temps d'échanges, de discussion, de débats, des temps ludiques, des temps conviviaux ;
- articuler différents outils pédagogiques

⁴ Cette proposition de méthode est inspirée de celle utilisée par « Les Périphériques Vous Parlent » lors des « Etats du devenir » tenus en 1995 à Paris. Elle a été expérimentée dans le cadre d'une collaboration Eclaire/ESAN (European Social Action Network) lors d'un séminaire au Parlement Européen de Bruxelles en 2001, sur le thème « l'Europe doit être l'affaire de tous, agir contre l'exclusion avec la participation de citoyens acteurs » rassemblant 238 participants de 13 pays d'Europe.

Description

La préparation

- ajustement de la méthode au thème, aux acteurs, au contexte local,
- choix des outils pédagogiques utilisés,
- répartition des divers temps et lieux,
- choix des modalités de répartition des participant(e)s autour des tables de discussion, pour un équilibre de celles-ci,
- organisation de la prise de notes et de la restitution de celles-ci,
- élaboration et choix des points à débattre à partir des expériences,
- élaboration et rédaction de fiches techniques,
- élaboration, rédaction des textes et documents (pour le dossier des participants et/ou pour affichage et/ou pour projection).

Préparation des personnes chargées de l'accueil, des temps conviviaux, de l'animation des tables de discussion, de la prise de notes, des restitutions.

Préparation **indispensable** des personnes ayant peu l'habitude de s'exprimer en public : sensibilisation au thème, élaboration individuelle et/ou collective d'une argumentation, organisation de la prise de parole (qui, quand, comment...), au besoin exercices de simulation.

Ne pas oublier que les différentes séquences doivent être ponctuées de pauses, d'intermèdes conviviaux, festifs, d'échanges informels. Les conditions matérielles sont aussi importantes : organisation de l'espace, utilisation de moyens sonores et audiovisuels, décoration,...

Le déroulement

Après l'accueil convivial et la remise des documents aux participant(e)s, ceux-ci s'installent autour des tables disposées à cet effet (dix personnes au maximum, dont l'animateur(trice) et le(la) preneur(se) de notes).

Présentation des organisateurs et du thème

(choix d'un accompagnement sonore et/ou audio-visuel)

Présentation de la méthode et de son déroulement.

questions/réponses

Il n'y a pas d'exposé magistral ni d'introduction par des « personnalités », tous les intervenants sont là au même titre que les autres participants.

Echanges et discussions par tables

L'animateur(trice) organise la présentation des participant(e)s, propose des règles de fonctionnement, veille à faciliter la prise de notes. Il (elle) suscite l'expression de tous et les échanges en fonction des points à aborder.

Restitution des travaux

Pendant les échanges par tables, un groupe de participant(e)s préparé(e)s organise le fond et la forme de la présentation des points-clés issus des notes. Dès que celles-ci leur ont été remises au fur et à mesure de leur élaboration, le groupe effectue un recueil des expériences et des questionnements suscités dans les tables et les organise en fonction de critères qui lui semble pertinents et en cohérence avec les décisions prises lors de la préparation. Il en élabore une restitution dont les éléments sont soumis d'abord aux réactions et commentaires de personnes invitées puis à débat général avec l'ensemble des participants.

Débat

- premier temps : des personnes invitées pour leurs compétences et/ou leurs expériences particulières sur le thème réagissent aux propos issus des tables, et donnent leur point de vue.
- second temps : les organisateurs-animateurs relèvent quelques pistes de réflexion et animent le débat avec l'ensemble des participants.

Conclusions

Les organisateurs dégagent du débat les points qui ont contribué à élargir notre vision du thème qu'ils soient divergents ou convergents ainsi que les axes qui restent à approfondir par la suite.

- annexe 2 -

Outils proposés aux participants

- Expositions -

. Exposition “ Le droit, une valeur d’échanges et de solidarités Nord-Sud ” (réalisation : *Juristes-Solidarités en partenariat avec ECLORE et RASSADJN P-de Calais*)

Cette exposition, qui se veut militante et subjective, vise à interpeller les personnes sur le droit, sa nature et son rôle ; les mettre en situation d’acteurs de droit conscients, puis révéler en quoi leurs intérêts ou leurs démarches rejoignent ceux des acteurs de droit d’Afrique, d’Amérique latine ou d’Asie.

Elle a notamment pour objet de familiariser et questionner les personnes sur le contenu et le sens d’idées reçues portant sur le droit et ses représentations traditionnelles, par le biais d’un certain nombre de supports interactifs qu’elles sont invitées à manipuler. Elle présente également, de façon géographique et thématique, des exemples de pratiques populaires de droit, en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe.

. Exposition “ Moi, jeune citoyen ” (réalisation : *Protection Judiciaire de la Jeunesse*)

A partir des situations que les enfants de 9 à 13 ans peuvent rencontrer dans leurs principaux lieux de vie, et à chaque fois que la règle ou la loi constitue une référence, “ Moi, jeune citoyen ” permet à l’enseignant ou à l’animateur d’apporter des réponses précises et d’instaurer le dialogue avec les enfants ou les jeunes.

L’exposition est composée de 5 vitrines représentant la maison, la rue, l’école, les interlocuteurs de l’enfant (parent, copain, travailleur social, policier, enseignant, magistrat) et l’Assemblée Nationale, qui permettent tour à tour de poser les questions, d’y répondre, et de proposer les textes législatifs et réglementaires en référence aux questions choisies par les enfants.

- Documentaires vidéo -

. Documentaire vidéo ‘ L’exclusion ne se gère pas, elle se combat ’ (réalisation : *Moderniser sans Exclure en collaboration avec l’association Tout Horizon de Marseille, 2001*)

Christiane, Delphine, Djamila, Karima, Malika, Marjorie, Nadia, Paquita et Patricia habitent le quartier de la Visitation à Marseille. Elles font partie du groupe femmes de l’association Tout Horizon. Elles ont accepté de donner leurs points de vue sur l’évolution du quartier, les hommes, leurs aspirations, etc. Cette démarche donne également la parole aux adolescents du quartier, aux responsables et salariés de l’association et à des partenaires institutionnels. Les témoignages apportent des éléments de réflexion sur la place et l’utilité de l’engagement associatif et les difficiles relations avec les élus et l’environnement.

Dans cette démarche de communication sociale, le film n’est pas une fin en soi, ni un produit à consommer. C’est un support permettant à des personnes de s’exprimer, aux structures qui

le souhaitent d'améliorer leur fonctionnement et à des responsables de réexaminer leurs marges de liberté et de responsabilité, à partir des points de vue des groupes producteurs.

. Documentaire vidéo " Agir le droit " (27 min, réalisation Juristes-Solidarités, 2001)

Ce documentaire a pour objet de tisser des liens entre des pratiques et des acteurs, à travers un voyage parmi quelques-unes des pratiques populaires de droit avec lesquelles ils sont en relation, qui montrent combien le droit peut-être, quand il est investi, compris, approprié, un outil d'autonomie et de développement.

Des témoignages, des récits d'expériences de populations ou de groupes sont combinés autour de trois thèmes : les actions collectives (Amérique latine, France), la résolution des conflits (Asie, Amérique latine, France) et le travail des associations en matière de formation au droit (Afrique, France).

- Publications proposées à l'espace librairie -

IELSUR

. Instrumentos internacionales de derechos humanos Universales y regionales vigentes en el ordenamiento jurídico interno, *Compiladores : Sra Gabriela ZILIANI, Dr. Fernando PARDUCCI, Dr. Jorge Eduardo PAN IELSUR, Montevideo, 1998, 616 pages.*

. Enfoque jurídico-social sobre discriminación en VIH/SIDA, *Dra. Patricia ONGAY, A. S. María de los angeles SALGADO, IELSUR, 1999, 40 pages.*

. Brochures (IELSUR, 1998)

1. Textos fundamentales sobre derechos humanos, 52 pages
2. Derechos y garantías fundamentales, 52 pages
3. Procedimiento constitucional y legal de detención de personas, 20 pages
4. Garantías de las personas privadas de libertad, 56 pages
5. Derechos de la mujer, 36 pages
6. Derechos del niño, 100 pages

ADFM

. Les discriminations à l'égard des femmes dans la législation pénale marocaine (ouvrage bilingue), *Michèle ZIRARI, Editions Le Fennec, Casablanca, 2001. 90 pages.*

. L'image de la femme et les violences symboliques à son égard au Maroc, *élaboration : Michèle ZIRARI / coordination : Leila RHIWI, ADFM, 2000, 44 pages.*

. Rapport d'activités février 1997, janvier 2000, *ADFM, 2001, 48 pages.*

. Mémoire : Projet d'amendements au code électoral (bilingue), *Collectif d'ONG, 2001, 16 pages.*

. Convention CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), *rapport parallèle. Elaboration : Rabéa NACIRI, Amina BELÂOUCHI - Coordination : Rabéa NACIRI, ADFM, 2001, 135 pages.*

. L'état de l'égalité dans le système éducatif au Maroc, *ADFM*, 2002, 102 pages.

ASSOAL

. La tribune du citoyen n° 015 (janvier 2003) et 016 (février 2003), *Bulletin d'information et d'éducation citoyenne*, publié par ASSOAL et le Réseau national des habitants du Cameroun (RNHC)

. Propositions citoyennes pour moins de pauvreté et plus de démocratie au Cameroun, *supplément au n°015 de La tribune du citoyen*, avril 2003

. Fiches d'expériences " Pour dialoguer ensemble et apprendre la décentralisation ", *dossier coordonné par Jules Dumas NGUEBOU*, Editions du CRDL, *Collection Dialogues et citoyenneté*, YAOUNDE, 2002, 117 pages.

. Lettre d'information et d'échange du CRDL, N° 010. Novembre 2002.

BALCÃO DE DIREITOS (Brésil)

. 5 años de compromiso social, 2003, 38 pages

. Balcão de Direitos, Resoluções de conflitos em favelas do Rio de Janeiro, *Paulo Jorge Ribeiro e Pedro Strozenberg*, *Imagens e Linguagens*, 2001

Editions CHRONIQUE SOCIALE

. GERBER J. Pour une éducation à la non-violence. 176 pages.

. Collectif A.E.R.E. Eduquer à la responsabilité. 176 pages.

. FRANSSSEN A., HARDY P. Eduquer face à la violence. 136 pages.

. MACCIO C. Guide de l'animateur de groupes. 128 pages

. DUITTS E. J. (1999). L'homme réseau, Penser et agir dans la complexité. 160 pages

. HEBER SUFFRIN C. Partager les savoirs, construire le lien. 352 pages.

. GUERIN V. A quoi sert l'autorité ? 224 pages

. STAQUET C. Accueillir les élèves, Une rentrée réussie et positive. 192 pages

. BARLOW M. Améliorer la communication. 128 pages.

. LECLERC C. Comprendre et construire les groupes. 324 pages.

. REMACLE X (2002). Comprendre la culture arabo-musulmane. 176 pages

. Collectif. Conflit : mettre hors jeu la violence. 144 pages

. DUMAS B., SEGUIER M. (1997). Construire des actions collectives. 232 pages

. LAVIGNE J.-C., LESTIENNE B. Construire une éthique de la coopération. 192 pages.

ECCLORE

Revue à consulter

- *Informations sociales*. Publication de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Paris
- N°31. 1993. Finalités sociales de la justice.
- N°81. 2000. Le droit à... De l'émergence à l'effectivité.
- *Recherches et prévisions*. Revue trimestrielle de la CNAF. Paris
- N°43. 1996. Accès aux droits - Non-recours aux prestations - Complexité.
- MRIE (Mission régionale Rhône-alpes d'information sur l'exclusion)
Accès aux droits : quelles améliorations ?
Acte de la recherche participative 2000 et 2001. Lyon, mai 2002. 208 pages
- ADICOD (Association pour la diffusion et la connaissance du droit dans le secteur social, médico-social et éducatif). Nîmes.
Justice et travail social. Actes du colloque de Grenoble, novembre 1996. Paris, 1997; TSA éditions, 128 pages.
- *Vie sociale*. Revue du CEDIAS (Centre d'étude, de documentation et d'information sur l'action sociale). Paris.
- N°4. 2002. Droit et place des usagers
- *Non violence actualité*. Publications du Centre de ressources sur la prévention des violences et la gestion non-violente des conflits. Montargis.
- N°264. 2002. Des outils pour la communication et la gestion non-violente des conflits.
- N°268. 2003. La loi et moi.
Dossiers spéciaux sur la médiation et la résolution des conflits.

Juristes-Solidarités

- . « Prenons nos droits en main », 12 pages, textes et photos, (disponible en français, espagnol et anglais)
- . « Le droit à l'épreuve des faits », 28 pages, textes et photos, (disponible en français, anglais et espagnol)
- . « Quand le droit fait l'école buissonnière », Patricia Huyghebaert et Boris Martin, Juristes-Solidarités, Co-éditions Charles Leopold Mayer et Descartes & Cie, Paris, septembre 2002.
- . « Le Courrier de Juristes-Solidarités », numéro 25, (publication disponible en anglais, espagnol et français).
- . « Pratiques du droit, productions de droit : initiatives populaires », Juristes-Solidarités, Tome I, sept. 96 (disponible en anglais, espagnol et français), Tome II, sept. 96 (disponible en espagnol et français), Tome III, déc. 99 (disponible en français).

- annexe 3 -

Remerciements

A Elizabeth DUBREUIL
réalisatrice du film « La loi
des plus faibles » pour
l'animation du débat sur
l'Open Court » et sa
participation aux deux
journées de Forum.

MERCI

_____ Merci _____

Aux interprètes

Marine, Tamara, Tania, Thomas
qui ont accepté de traduire
bénévolement et sans ménager leur
temps

A l'équipe d'accueil

- Claire et Françoise,
et de l'espace librairie-documentation
- Colette et Christiane

**Aux étudiants de l'Institut
Méditerranéen de Formation
de Travailleurs Sociaux de
Montfavet**

qui ont assuré l'animation de
tables de discussion et la prise
de notes

_____ Merci _____

MERCI

A Line et Maria

qui nous ont préparé avec talent et gentillesse
plats régionaux et délicieux desserts.

et à Chantal

qui veillait à ce que chacun puisse trouver à
tout moment de quoi se rafraîchir.

A Agnès, Elsa et Guillaume

pour leur animation bénévole du « Théâtre Forum »

_____ Merci _____

A Marie-Thérèse et René

qui nous ont fait chanter et danser toute
une soirée.

Aux Confiseurs

La Confiserie St-Siffrein qui nous a approvisionnés en pâtes de fruits, très appréciées... et la Confiserie du Mont-Ventoux qui a offert à chaque invité un bel échantillon de la spécialité de la ville, le berlingot.

Et à tous ceux, nombreux, qui nous ont apporté leur concours et leur soutien à des titres divers, parmi lesquels :

- le cinéma Rivoli pour la projection du documentaire
- le Logis des Jeunes pour les transports et les repas
- l'antenne régionale du CCFD
- ceux qui ont été des relais d'information
- ceux qui nous ont ouvert leur carnet d'adresse

Les ouvrages de l'espace librairie ont été confiés par

- Chronique Sociale à Lyon
- Non-Violence Actualités à Montargis

L'exposition « Moi, Jeune citoyen » a été prêtée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Carpentras/Avignon.

La vidéo « L'exclusion ne se gère pas, elle se combat » a été apportée par l'Association Tous Horizons de Marseille.

Et bien sûr, à tous les participants
avec lesquels nous avons partagé une
autre approche du droit.